COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 23/09/25 - PV N°5

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire de Séance : Jean-Claude RICHARD

Présents: Jean-Luc GARCIA, Miguel GONZALEZ, Katia GOZZO, Louis NIFOSI

Excusés : Régis SANCHEZ, Vincent VANDEVILLE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

SENIORS

CORRESPONDANCE

FC LE SOLER : du 21/09/25, demandant à pouvoir jouer en nocturne sur les stades de Cerdagne et Jo Maso 1.

- Concenant l'éclairage du stade de Cerdagne, celui-ci était classé E7 jusqu'au 13/02/25 (il n'est donc plus autorisé pour le nocturne).
- Pour le Stade Jo Maso 1, l'éclairage est classé E7 jusqu'au 12/02/26 (il est donc autorisé pour le nocturne). Le club devra demander un nouveau contrôle de l'éclairage avant l'échéance pour continuer à y jouer en nocturne.

MATCHES REMIS

La Ligue d'Occitanie ayant remis au 28/09 les matches de R3 du 21/09 CLAIRA ST LAURENT / PUISSALICON et CORBIERES / OCP, les rencontres de Coupe d'Occitanie du 28/09 cidessous sont remises au **mercredi 01/10** :

- N°54791411 ATAC OC / OCP
- N°54791408 PRADES / CLAIRA ST LAURENT

L'OFFICIEL 66 N°7 DU 26/09/25 SAISON 2025/2026

PROCHAINS TIRAGES

- Mardi 30/08/25 à 16h15 :

Coupe d'Occitanie 3ème tour : matches le 12/10/25

4 matches : 8 clubs = 4 qualifiés

Cadrage Bazataqui : matches le 12/10/25 10 matches : 20 clubs + 6 exempts = 16 qualifiés

ZEVAUET.

CORRESPONDANCE

FC CLAIRA ST LAURENT: du 18/09/25, demandant le report du match U15 P/D du 04/10/25 CLAIRA ST LAURENT / THUIR 2 du 04/10/25, au mercredi 08/10/25 à 17h00 (Complexe Jo Maso synthétique). Vu l'accord écrit du club adverse, la commission donne avis favorable.

FC CLAIRA ST LAURENT: du 18/09/25, demandant le report du match U17 P/C du 28/09/28 CLAIRA ST LAURENT / RC PERPIGNAN MEDITERRANEE au mercredi 08/10 à 19h00 (Complexe Jo Maso synthétique), en raison de la participation de son équipe au de Coupe Gambardella CLAIRA ST LAURENT / FRESQUEL-CABARDES à cette même date. Les compétitions de Ligue étant prioritaires, la commission donne avis favorable.

RF CANOHES TOULOUGES : du 22/09/25, demandant le réengagement d'une équipe U13 III en Animation. Cette équipe est intégrée à la Poule F.

MATCHES REMIS / A REJOUER

Les matches ci-après du 21/09, arrêtés par les officiels désignés pour cause d'intempéries, sont à rejouer comme suit :

- U15 P/D N°54481197 RIVESALTES / RFCT 2 : mercredi 01/10
- U15 P/A N°54483003 RC PERPIGNAN MED / CANET RFC 2 : mercredi 08/10 (sélection U15 le 01/10 pour CANET)
- U17 P/B N°54475219 BOMPAS / THUIR 2 : mercredi 01/10
- U17 P/A N°54475055 PERPIGNAN NORD 2 / BAGES VILLENEUVE : mercredi 01/10 sous réserve de la décision de la Commission Règlements & Contentieux
- U19 T du 28/09 ARZENS / CARCASSONE (Coupe Gambardella pour ARZENS le 28/09):19/10/25

L'OFFICIEL 66 N°7 DU 26/09/25 SAISON 2025/2026

TIRAGE DU 1^{ER} TOUR DES COUPES DU ROUSSILLON U17, U15 et U13

- Tirage effectué par Louis NIFOSI

U17: Matches le week-end des 18-19/10/25

FC ALBERES ARGELES	RF CANOHES TOULOUGES
FC THUIR	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
FC BAHO PEZILLA	SO RIVESALTES
FC LE SOLER	FC PIA
OC PERPIGNAN	SP PERPIGNAN NORD
LES PHOENIX CATALANS	FC CERET

<u>EXEMPTS</u>: FC ST CYPRIEN – FC CLAIRA ST LAURENT – AS PRADES – SALEILLES OC – CABESTANY OC – FC BAGES VILLENEUVE – FC ILLE NEFIACH – ENT. VALLESPIR ASPRES – ELNE FC – FC CERDAGNE

U15: Matches le week-end des 18-19/10/25

CANET RFC	US BOMPAS
SO RIVESALTES	CABESTANY OC
ENT. ASPRES VALLESPIR	FC CLAIRA ST LAURENT
OC PERPIGNAN	RF CANOHES TOULOUGES
PHOENIX CATALANS	FC CERDAGNE
FC PIA	FC BECE VALLEE DE L'AGLY
FC LE SOLER	AS PRADES
FC ALBERES ARGELES	SP PERPIGNAN NORD

<u>EXEMPTS</u>: SALEILLES OC – ENT. CERET VALLESPIR – ELNE FC – FC BAHO PEZILLA – FC THUIR – RC PERPIGNAN MEDITERRANEE – FC ILLE NEFIACH

U13: Matches le week-end des 18-19/10/25

SP PERPIGNAN NORD	RF CANOHES TOULOUGES
FC LE BOULOU SJPC	SALEILLES OC
CABESTANY OC	FC CERDAGNE
AS PEYRESTORTES	ENT. CERET VALLESPIR
US BOMPAS	FC CLAIRA ST LAURENT
AS PRADES	FC ST CYPRIEN
FC POLLESTRES	FC LE SOLER
FC ALBERES ARGELES	CANET RFC
AS ST ESTEVE	SO RIVESALTES
OC PERPIGNAN	FC BARCARES MEDITERRANEE
BECE VALLEE DE L'AGLY	FC BAHO PEZILLA
ELNE FC	FC ILLE NEFIACH
FC VILLELONGUE	ENT. FOURQUES TROUILLAS
PHOENIX CATALANS	FC PIA
FC BAGES VILLENEUVE	RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
EVENDT : EC TUIUD	

EXEMPT : FC THUIR

L'OFFICIEL 66 N°7 DU 26/09/25 SAISON 2025/2026

FORFAITS / RETRAITS D'EQUIPES

<u>FC BANYULS SUR MER</u> : 100€ Forfait d'équipe notifié avant la rencontre sur le match U15 P/B du 21/09 BANYULS / SALEILLES.

FC BANYULS SUR MER: 70€ Retrait de l'équipe U13 Animation Poule A (notifié par courriel le 17/09) après parution du calendrier.

<u>CABESTANY OC</u>: 100€ Forfait d'équipe non notifié avant la rencontre sur le match U13 Animation P/D du 20/09 ILLE NEFIACH / CABESTANY 3.

CREATION D'UNE POULE F EN U13 ANIMATION

La commission des championnats a créé une Poule F en U13 animation (1ère journée le 04/10) :

- 1. LES PHOENIX CATALANS 2
- 2. FC ILLE NEFIACH 2
- 3. SP PERPIGNAN NORD 4
- 4. FC THUIR 3
- 5. FC BECE VALLEE DE L'AGLY 1
- 6. ASPTT PAYS CATALAN 1
- 7. CANET RFC 3
- 8. RF CANOHES TOULOUGES 3



DEFIS TECHNIQUES U12 / U13

BEAUCOUP TROP DE FMI U12 / U13 (SUR LES PREMIERES JOURNEES) REVIENNENT SANS MENTION DES DEFIS REALISES PAR LES EQUIPES EN PRESENCE. CES DEFIS SONT OBLIGATOIRES ET DOIVENT ETRE RENSEIGNES SUR LA FMI!

LES DEFIS OBLIGATOIRES A REALISER en U13 – U12. LE POINT SUPPLEMENTAIRE AVEC LES DEFIS OBLIGATOIRES POUR TOUS NIVEAUX U13 et U12 1ére PHASE. Ils seront à réaliser AVANT les rencontres sous le contrôle des accompagnateurs d'équipes. Quel que soit le résultat de la rencontre qui oppose deux équipes, le résultat du défi technique donne le point supplémentaire au classement de l'équipe qui a gagné le défi. En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente obtiendra le point supplémentaire du défi. Le résultat du défi (mention du vainqueur) doit apparaître sur la FMI dans la rubrique «OBSERVATIONS D'APRES MATCH». C'est au club recevant, en charge de la tablette, qu'incombe cette responsabilité, avec signatures des responsables d'équipes.

Le Président J-C DELATRE Le Secrétaire de Séance J-C RICHARD

L'OFFICIEL 66 N°7 DU 26/09/25 SAISON 2025/2026

Page 6 sur 14